



LOI MACRON = + DE LIBERTÉ POUR LES PATRONS ! – DE DROITS POUR LES SALARIÉS !

Une loi libérale de plus pour davantage d'austérité

Le projet de loi Macron n'est en rien créateur d'emplois et n'apporte aucune réponse au chômage en hausse, au pouvoir d'achat en baisse, au mal logement important, à la croissance des inégalités !

D'une grande cohérence idéologique, ce projet constitue un recul social majeur. Il s'inscrit dans la droite ligne des politiques régressives menées ces dernières années (loi sur la sécurisation de l'emploi, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, « Pacte de responsabilité », réformes territoriale et de l'État). La loi Macron ne peut qu'aggraver la crise et les difficultés de vie des salariés.

Ce projet de loi poursuit l'obsession de « libérer » l'entreprise de toutes les contraintes notamment en matière de licenciement, de raboter les dépenses publiques et de réduire le soi-disant coût du travail.

Le projet ne répond pas aux besoins des citoyens, ignore une véritable transition écologique, ne s'attaque pas au coût du capital, n'aura aucun effet sur l'emploi. Son objectif serait de renforcer encore une fois de plus les profits de quelques-uns.

Une loi qui renforce l'exploitation des salariés

Traitant aussi bien du travail du dimanche, des professions « réglementées », de l'épargne salariale, du permis de conduire ou des liaisons autocar, le texte s'entête, contre toute logique, à considérer que le retour à la croissance passe par la déréglementation, les privatisations et la diminution des protections des salariés !

Il propose la casse du Code du travail, de la justice prud'homale, de l'inspection du travail ...

Il vise à réduire les salariés à un état de dépendance et de soumission. Ainsi, l'employeur pourrait convenir de conventions dérogeant à toutes normes conventionnelles et accords existant.

La libéralisation du travail du dimanche et du travail de nuit représenterait un recul considérable des droits des salariés du commerce et des services et serait un puissant marqueur du changement de société : le règne du tout marchand au détriment de l'humain.

Une loi contraire aux valeurs du Service public

En organisant la libéralisation du transport par autocar, la loi Macron met directement en concurrence le rail et la route : le premier, déjà mis à mal par la réforme ferroviaire, se verrait « déshabillé » au profit du second. C'est une hérésie économique, sociale et environnementale ! Économique, car elle condamne l'industrie du transport ; sociale, car elle aboutirait à une suppression massive d'emplois ; environnementale, les effets du transport routier sur les gaz à effet de serre n'étant plus à démontrer. Plus largement, c'est tout un pan des services publics qui serait livré à l'appétit des capitaux financiers à l'image de la privatisation annoncée de Giat Industries.

Une loi qui méprise la souveraineté populaire et le Parlement

Alors qu'un immense besoin de démocratie s'exprime aujourd'hui, la loi Macron l'ignore et procède, au contraire, d'un véritable déni de démocratie. En témoigne son passage en force par une procédure accélérée au Parlement et le renvoi à de nombreuses ordonnances et décrets décidés par le seul gouvernement.

***Les salariés ne sont pas « taillables et corvéables à merci » !!!
L'austérité, la casse des droits des salariés, la déréglementation : ça suffit !!!!***

Mobilisons-nous...

CONTRE la loi Macron

POUR une autre politique pour sortir de la crise et pour la satisfaction des besoins :

- une hausse des salaires, des pensions de retraites et des minimas sociaux ;
- des droits renforcés pour les salariés, avec les moyens de contrôle et de justice pour les faire respecter
- une vraie politique industrielle qui réponde aux besoins de la population ;
- le développement de services publics modernes, efficaces dans l'ensemble des territoires.

Le 26 janvier, jour d'ouverture du débat du projet de loi à l'Assemblée nationale, participons massivement aux initiatives organisées par la CGT.

Vous ne voulez pas en rester-là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.
Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :
Âge : Profession :
Entreprise (nom et adresse) :

